



Compte rendu du CTA du 1er décembre 2011

Quelques points concernant les personnels ATSS ont été abordés au Comité technique académique. Mme le recteur, Monsieur le secrétaire général d'académie, Messieurs les Inspecteurs d'académie, notamment, étaient présents.

évolution des services académiques

✓ **SIGED** : Service Interdépartemental de Gestion des Enseignants du 1^{er} Degré. C'est donc le nom définitif de la plateforme qui sera installée à l'IA 14 à partir du 1^{er} janvier 2012. Il s'agit de la gestion individuelle des enseignants, la gestion collective restant implantée dans chaque IA.

✓ **Service mutualisé de gestion des frais de déplacement** : il serait implanté à l'IA d'Alençon avec un transfert de postes. Les autorités académiques présenteront le projet au CTA du 26 mars 2012.

✓ **Rapprochement IA 14/rectorat** : après la création d'un service unique de logistique et un budget de fonctionnement commun au 1^{er} janvier 2011, une fusion des services chargés du contrôle de légalité et du contrôle financier des EPLE (lycées de l'académie et collèges du Calvados) est prévue au 1^{er} septembre 2012.

✓ **Les services informatiques** ont été refondus partiellement et une Direction des Systèmes d'Information a été créé.

✓ **Le SEPAGE** a été fusionné avec le service de l'Unité Budgétaire pour former la Division de la Prospective et de la Performance (D2P).

✓ **Le Service des Affaires Juridiques (SAJ)** se transforme en Service des Affaires Juridiques et de la Modernisation (SAJEM) en intégrant le Chargé de mission à la Modernisation ainsi que le référent académiques chargé des Archives.

Certains changement pourraient s'apparenter à des réorganisations techniques. Mais, en revanche, d'autres accompagnent la recentralisation décidée par le gouvernement.

Régularisation de postes

En application de la carte cible des postes de gestion matérielle en collège, un poste de SAENES est transformée en poste ADAENES au Collège Sévigné de Flers.

Nous avons posé plusieurs questions diverses relatives aux contractuels, à la politique indemnitaire 2011. En marge du CTA, nous avons eu quelques informations.

Contractuels

<u>CDISABLES - TITULARISABLES PAR VOIE SPECIFIQUES</u>	
CONTRACTUELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SANTE, SOCIAUX ET ITRF*	
Type de dispositif	Nombre d'agents concernés
CDIsables	46
Eligibles à l'un des dispositifs de recrutements réservés	106

* contractuels concernés : avoir au moins 6 ans d'ancienneté sur les 8 dernières années au 1er octobre 2011.

Sur les 106 personnes contractuels qui peuvent prétendre à passer des dispositifs spécifiques en vue de la titularisation, il y a 56 agents déjà en CDI en GRETA. Les 46 CDIsables se répartissent ainsi : 33 CDD sur des postes d'Adjoints administratifs, 1 CDD sur un poste d'Attaché, 7 sur des postes de secrétaires administratifs, 5 sur des postes en médico-social ou de labo.

Le SNASUB apportera tout le soin nécessaire au recensement le plus exhaustif possible pour qu'aucun contractuel ne soit oublié. Nous poursuivons, avec la FSU, notre bataille pour que l'ancienneté soit calculée en considérant que l'Etat est l'employeur unique et pour qu'un maximum de contractuels soient titularisés.

Signalons un passage de la déclaration préalable de la FSU : *Par ailleurs, des discussions ont été menées au Ministère de la Fonction Publique pour la résorption de la précarité. Elles ont conduit à l'écriture du protocole du 31 mars 2011 et à un projet de loi déposé au Parlement. Concernant la résorption de la précarité dans notre secteur, la FSU exige :*

- *le recensement exhaustif de la précarité, l'identification des types d'emplois, l'attribution de moyens et la définition des procédures nécessaires à la titularisation ;*
- *le maintien dans l'emploi jusqu'à des mesures de titularisation des actuels CDD et CDI ;*
- *un plan de création des emplois de titulaires nécessaires à la résorption de toute la précarité et à sa non-reconstitution.*

Cela implique que les autorités académiques associent les organisations représentatives aux différentes étapes du recensement.

Politique indemnitaire 2011

Le SNASUB-FSU avait demandé que la politique indemnitaire pour l'année 2011 soient communiquée aux représentant du personnel en Comité technique académique, comme le stipulait la circulaire ministérielle du 5 juillet 2011. Celle-ci fixait par ailleurs le taux revalorisé des indemnités, porté à 5 après avoir été de 4,30 en 2010. Mais le taux national de 5 ne prenait effet qu'au 1er juillet 2011 ! Pour faire des économies, la date d'application de la revalorisation indemnitaire n'est pas en année pleine !

IAT, PFR, PPRS

Vous trouverez ci-dessous, pour l'IAT, les montants moyens mensuels nationaux (au taux 5) et ceux fixés qui tient compte de la modulation arrêté dans l'académie au taux 4,65. Tout agent qui perçoit moins que le taux moyen académique est invité à en faire part au SNASUB-FSU car cela signifie que le supérieur hiérarchique a attribué moins que le montant auquel il peut prétendre. Nous demandons, bien sûr, que le taux soit porté à 5 pour l'IAT.

Si la « prime de Noël » est toujours bonne à prendre, elle ne doit pas masquer une autre réalité : l'absence de politique indemnitaire pour l'année 2011 ! Le SNASUB milite pour le versement du taux 5 comme base minimale. Ce taux correspond pour un SAENES, à un montant de 357,43€, pour un Attaché à 449,45€ et un CASU et APAENES à 613€. Tout agent qui perçoit moins n'est pas au taux ministériel. C'est actuellement le cas d'un certain nombre d'agents. Un éclaircissement de la part des autorités académiques est donc attendu. La politique indemnitaire sera présentée en mars 2012 au prochain Comité technique académique.

Les montants moyens de la PPRS que nous avons également demandés nous ont été communiqués. Ils sont sur le tableau ci-contre.

Modulation indemnitaire décembre 2011 « prime de Noël »		
Corps	Modulation individuelle Collèges et lycées	Modulation individuelle IA et rectorat
AENESR	800€	800€
CASU	800€	800€
ADAENES	600€	600€
SAENES	500€	500€
ADJAENES	400€	400€
IGR		800€
IGE		800€
ASI		600€
TCHRF		500€
ATRF		400€
TL	500€	
ATL	400€	

Personnels ITRF - PPRS 2011	
Grade	Montant mensuel
IGR hors classe	565,41€
IGR 1ère classe	519,03€
IGR 2è classe	393,88€
IGE hors classe	336,24€
IGE 1ère classe	277,12€
IGE 2è classe	277,12€
Assistant ingénieur	208,36€
TECH RF classe exceptionnelle	190,58€
TECH RF classe supérieure	170,02€
TECH RF classe normale	170,02€
ATRF principal	144,47€
ATRF	96,31€

POUR TOUT CONTACT :
SNASUB-FSU,
48, rue du Val Noble
61 000 Alençon
snasub-caen@orange.fr
 permanence syndicale quotidienne :
 13h30 à 17h30.
09.77.50.72.99 / 06.11.64.15.57

PFR catégorie A et B (montants moyens nationaux applicables en 2011)			
Catégorie	Taux 1 mensuel	Taux 4,3 mensuel (1 ^{er} janvier au 30 juin 2011) National	Taux 5 mensuel (1 ^{er} juillet au 31 décembre 2011) National
APAENES	122,60€	527,18€	613€
ADAENES	89,89€	386,53€	449,45€
SAENES	71,49€	307,41€	357,43€

IAT 2011 (personnel géré part le rectorat)					
grade	Taux 1 base mensuelle	Taux 4,3 mensuel (1 ^{er} janvier au 30 juin 2011) National	Taux 5 mensuel (1 ^{er} juillet au 31 décembre 2011) National	Taux 4,65 mensuel Académie de Caen	Manque à gagner Chaque mois
ADJAENES 2è Classe (Echelle 3)	37,44€	160,99€	187,20€	174,11€	- 13,09€
ADJAENES 1ère Classe (Echelle 4)	38,69€	166,37€	193,45€	179,91€	- 13,54€
ADJAENES Principal 2è classe (Echelle 5)	39,14€	168,30€	195,70€	182€	- 13,70€
ADJAENES Principal 1ère classe (Echelle 6)	39,68€	170,62€	198,40€	184,49€	- 13,91€
Adjoint technique de labo Principal de 2è classe	39,14€	168,30€	195,70€	182€	-13,70€
Adjoint technique de labo Principal 1ère classe (Echelle 6 avec échelon spécial)	40,84€	175,61€	204,20€	189,90€	- 14,30€
Techniciens de labos (jusqu'au 5è échelon)	49,06€	210,96€	245,30€	228,12€	- 17,18€